

Centre bourg : stop au stationnement anarchique !

On pouvait comprendre, à défaut de l'accepter, qu'en raison des travaux, pendant quelques mois, des véhicules se soient trouvés en dehors des places réservées au stationnement.

Aujourd'hui, les aménagements du centre bourg ont augmenté l'offre de stationnement, en particulier avec l'ouverture d'un nouveau parking derrière la mairie. Pour autant, certains usagers restent adeptes du stationnement sauvage et accaparent l'espace public, gênant ainsi le passage des autres véhicules ou empêchant même l'accès à la borne incendie.

Pour rappeler aux automobilistes la nécessité de stationner exclusivement sur les places prévues à

cet effet, des autocollants seront apposés sur le pare-brise des véhicules qui ne respecteraient pas ces dispositions. A terme, les contrevenants s'exposeraient à une verbalisation.



RAPPEL :

La rue de la Mairie depuis la D7 est à nouveau ouverte à la circulation sur toute sa longueur mais toujours **à sens unique** (dans le sens de la montée) depuis sa jonction avec la rue du Commerce jusqu'à la Place du 8 Mai.



LIMITATION DE VITESSE :

La circulation est limitée à 30 km/h sur l'ensemble du périmètre du centre bourg.



Dans ce même périmètre, c'est la règle de la **priorité à droite** qui s'applique.



C'est une tradition bien établie : sur présentation d'un justificatif, l'accès à la visite des jardins est gratuit pour les habitants de la commune.

Une disposition qu'Henri Carvallo, le directeur du château, entend bien conserver mais qui, parfois, pose des difficultés pour les agents d'accueil, les visiteurs n'étant pas toujours en mesure de présenter le justificatif demandé.

Pour remédier à cette situation, une **carte d'accès gratuit** sera mise en place à compter du mois d'avril. Valable deux ans, elle sera délivrée en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile (c'est l'unique fois où il vous sera demandé !).

Gratuité d'accès aux jardins



2^{ème} ligne de tramway : la concertation est sur les rails !

Tours Métropole Val de Loire lance une concertation préalable du projet de deuxième ligne de tramway **du 18 avril au 18 mai**. Le principe de cette nouvelle ligne s'inscrit dans un projet global de transport qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants en termes d'environnement et de mobilité notamment.

Afin d'informer sur les enjeux du projet et recueillir les avis, une exposition sera organisée dans chacune des 22 communes de la

métropole et à l'Hôtel métropolitain pendant la durée de la consultation. Cette exposition comportera un registre où le public pourra faire part de ses suggestions. En parallèle, des réunions publiques seront organisées. Les dates seront communiquées sur le site de Tours Métropole.

Pour garantir le droit d'expression de tous les citoyens, la métropole a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP), une commission indépendante qui



aura pour tâche d'assurer la cohérence de la concertation sur ce projet global de transport.

www.tours-metropole.fr

Accueil des nouveaux habitants : Vendredi 16 mars à 19H à la mairie

Vous êtes arrivés sur la commune en 2017, 2016, ou même 2015 (ou 2018 !), ce temps de rencontre est organisé pour vous.

Vous avez emménagé à Villandry récemment, nous vous souhaitons la bienvenue.

Pour vous, la mairie organise cette rencontre avec les élus et les représentants des associations qui vous présenteront l'éventail des animations ou des services qu'ils proposent. Une rencontre qui sera suivie d'un échange en toute simplicité autour du verre de l'amitié.



Les personnes souhaitant participer à cette cérémonie d'accueil peuvent s'inscrire auprès de l'accueil de la mairie au 02 47 50 02 08 ou se rendre à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture.

Agenda

- 10 mars** Battue aux déchets organisée par l'APCV
- 16 mars** Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants
- 27 mars** Repas des aînés
- 15 avril** Rando pédestre, VTT, équestre organisée par l'APEEV et Stars Trec
- 21 avril** Soirée théâtre organisée par l'APEEV, salle polyvalente



Retrouvez l'intégralité des festivités organisées par nos associations sur le site de la commune : www.villandry.fr

